



Envoyé en préfecture le 27/06/2019
Reçu en préfecture le 27/06/2019
Affiché le 
Publié au conseil des votes
ID : 075-287500052-20190625-19_060-DE
de l'Agence des espaces verts de la Région
d'Ile-de-France, le **27 JUIN 2019**
Transmise au contrôle
de légalité, le **27 JUIN 2019**

La Présidente du Conseil d'administration
de l'Agence des espaces verts


Anne CABRIT

DÉLIBÉRATION

N° 19-060 du 25 juin 2019

(report session du 4 juin 2019)

CESSION DE PARCELLE SITUÉE SUR LA COMMUNE DE FERRIÈRES-EN-BRIE (77) AU SEIN DU PÉRIMÈTRE RÉGIONAL D'INTERVENTION FONCIÈRE DE FERRIÈRES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4413-2 et R.4413-1 à R. 4413-16 ;
- VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 213-1 et suivants et L113-8 et L113-10 et suivants ;
- VU l'avis des Domaines ;
- VU le rapport présenté par la Présidente du Conseil d'administration de l'Agence des espaces verts.

DELIBERE

- Article 1 : Approuve la cession de la parcelle régionale cadastrée A 743 (emprise partielle), située à Ferrières-en-Brie (77), pour 8 580 m² environ, au prix de un million trois cents mille euros (1 300 000 €), au profit de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF).
- Article 2 : Habilitte la Présidente à signer les documents et actes afférents à cette cession.
- Article 3 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de l'Agence des espaces verts.

Nombre de votants.....:	8
Votes POUR.....:	8
Votes CONTRE.....:	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote ...:	0

5.3 JUIN 2019
5.3 JUIN 2019

